

# Conseil municipal - Séance du 3 mars 2009

Le vote électronique ayant fait son apparition, la soirée avait des airs de cour de récréation par moments, n'empêchant toutefois pas les élus de mener à bien leur mission. Agréement de « tac », de « j'ai voté le premier » ou encore de regards perplexes envers la manette de contrôle qui semble ne pas réagir alors qu'elle est orientée vers le mur où sont projetés les résultats, la séance s'est déroulée sans trop de polémique.

Monsieur le Maire Daniel Mermod a annoncé le départ du buraliste postal M. Stéphane Ecuyer qui aura l'occasion d'être remercié chaleureusement par le Conseil administratif ces prochains jours.

Le Conseiller administratif Thomas Barth a signalé le refus de la police d'installer un radar à l'angle des chemins Sur-Rang et de Pinchat, alors que son collègue M. Luc Malnati s'est réjoui de la demande d'autorisation de construire déposée pour la création d'une piste cyclable sur la route du Stand-de-Veyrier.

Plusieurs communications ont été faites concernant la sécurité dont l'engagement d'une nouvelle agente de sécurité municipale, qu'il semble d'usage dorénavant de nommer APM pour agent de police municipale. Il s'agit, grande première, d'une femme, M<sup>me</sup> Ana Gonzalez qui a rejoint son poste depuis le 1<sup>er</sup> mars. Ce dernier recrutement complète l'équipe de sécurité de Veyrier.

Les statistiques démontrent une nette baisse de la délinquance sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2008 sur le territoire veyrite comme l'a rappelé, chiffres à l'appui, M. Barth ; « Les mesures mises en place, dont les patrouilles privées, portent leurs fruits ». Côté tags, l'opération d'enlèvement des dessins indésirables est dorénavant terminée. Ce sont donc 381 graffitis qui ont été effacés pour la somme de CHF 161'630 au lieu des 135'000 prévus. Pour rappel, les SIG ont participé à l'opération à hauteur de CHF 40'000.

## Le Conseil administratif se chargera du local des jeunes

Après un passage en commissions, les pétition et motion concernant le local des jeunes ont été renvoyées au Conseil administratif qui n'a pas attendu ce moment pour prendre les choses en main. Il s'avère, selon le service technique, que CHF 180'000 seront nécessaires pour rénover le local, mais une autre variante suggère plutôt un montant de CHF 350'000. L'exécutif devrait proposer quelques alternatives prochainement à l'hémicycle.

## Capitaine Nicolas Martin

Monsieur Xavier Babel quittant son poste de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers

de Veyrier dans un avenir rapproché, M. Nicolas Martin sera proposé au Conseil d'Etat comme successeur selon les souhaits du Conseil municipal. « Ayant fait partie de la compagnie pendant 25 ans, je peux vous dire que Nicolas est la personne adéquate pour ce poste car il prendra le temps d'expliquer les choses », a garanti M. Raymond Gavillet, rappelant avec humour le temps où M. Martin discourait longuement au sein de l'arène alors qu'il était Conseiller municipal démocrate-chrétien.

## L'école de Pinchat sous surveillance

Cambriolages, tags, incendies, statues et panneaux vandalisés, lampadaires cassés, revêtements arrachés, la liste de déprédations dont l'école de Pinchat est victime s'allonge et incite le Conseil administratif à prendre des mesures importantes pour tenter d'endiguer les saccages récurrents.

Ce ne sont pas moins de quatre caméras de surveillance qui seront mises en place afin de dissuader les vandales de se livrer à leurs forfaits, et ce sur une période d'essai d'une année.

« Le système utilisé ne sera pas le même que dans les parkings ; les caméras ne fonctionneront que la nuit et les week-ends, de plus, les images ne seront visionnées qu'en cas de nécessité, car le but est de constater l'origine et les auteurs des déprédations », a précisé M. Barth.

« Nous avons hésité entre un éclairage adéquat et des caméras et avons opté pour cette solution temporaire. Toutefois, il existe d'autres moyens de lutter efficacement contre ce fléau, les caméras risquent seulement de déplacer le problème, c'est pourquoi nous souhaitons avoir un retour régulier sur l'évolution de la situation », a prévenu le démocrate chrétien Charles Hutzli. Le socialiste Raymond Jeanneret a surenchéri en demandant à l'exécutif d'être attentif au déplacement du vandalisme dans d'autres communes comme à Troinex par exemple. Il s'est aussi montré sceptique sur la qualité des images qui risquaient de ne pas être utilisables en tant que preuves. Ce à quoi M. Barth a répondu que là où les communes avaient expérimenté ce système, elles avaient pu clairement identifier les auteurs des méfaits grâce au visionnement du film. Il a ajouté que l'essai d'une année devrait permettre de constater si la délinquance se déplace ou si elle est jugulée.

Quant à l'autorisation de visionner les images, elle sera donnée à peu de gens dont une minorité d'APM et au conseiller délégué à la sécurité soit M. Barth.

Finalement, les élus ont voté unanimement en faveur de cette proposition qui coûtera CHF 18'000 pour la période d'essai de 12 mois.

## Droits piétonniers

Outre l'abandon d'une servitude sur feu le terrain de tennis du Bois-Carré, qui a été acceptée à l'unanimité, l'avenir d'un autre chemin a été discuté lors de la séance. Il s'agit du chemin Aloïs-Pictet, chemin datant de l'époque napoléonienne. Son dernier tronçon reliant Veyrier à Carouge devrait être réglementé, mais celui-ci passe sur un terrain privé dont le propriétaire n'entend pas accepter le plan localisé de chemin pédestre.

« Bien que cette mesure semble simple, elle est incisive envers le propriétaire qui sera soumis à des conditions strictes ; il faudra mettre en balance l'intérêt public et le principe de proportionnalité », a commencé le radical Zoltan Szalai, précisant ensuite les raisons qui le motivent à refuser le plan. Tout d'abord, le droit de passage a toujours été respecté par le propriétaire M. Raymond Pictet et il n'entend pas y déroger. D'autre part, le fait de fixer le tracé comme le prévoit le Conseil d'Etat lui enlèverait toute latitude dans ses projets agricoles.

Le libéral Thierry Schaffhauser a pour sa part suggéré de recevoir M. Pictet, de mettre des panneaux indiquant que les piétons se trouvent sur un chemin privé ou encore de trouver des solutions pour la partie non praticable.

« Il n'y a jamais eu moyen de s'entendre avec lui jadis concernant un passage sécuritaire pour les élèves se rendant à l'école de Pinchat, je doute que l'on puisse trouver une solution maintenant », a rappelé M. Jeanneret.

Le radical Jean-Jacques Imberti s'est lui farouchement opposé contre l'officialisation du tracé, rappelant le manque de respect des usagers pour la propriété d'autrui.

Les débats se poursuivront en commission d'aménagement du territoire et environnement.

## L'énergie propre a atteint son quota

M. Jeanneret a remercié le Conseil administratif de la réponse au postulat sur l'énergie propre déposé par le groupe socialiste. Il a déploré toutefois le retard helvétique sur le sujet. En effet, les fonds d'encouragement fédéral du courant vert étant épuisés, les projets déposés depuis février 2009 devront être mis sur une liste d'attente qui est estimée à 5 ans. Toutefois, d'autres solutions devraient être envisagées prochainement par le biais des SIG. M. Malnati a promis de demeurer attentif aux alternatives possibles.

Pour ce qui est des véhicules propres, les vélos, des pistes leur étant destinés sont étudiées par l'exécutif sur la route communale, mais celle prévue sur le chemin des Marais, bien que figurant au plan des investissements, devra attendre quelques années avant d'être concrétisée.

*Nancy Gagné Bolle*



### Personnel communal

M<sup>me</sup> Ana Gonzalez a été engagée dès le 1<sup>er</sup> mars 2009 en tant qu'agente de police municipale. Elle pourvoit ainsi le poste créé cette année afin de renforcer l'équipe du service de la sécurité municipale.

## Flash Info

### Passeport

Le 17 mai prochain aura lieu la votation sur l'arrêté fédéral relatif à l'introduction définitive d'un passeport électronique suisse. Vous trouverez tous les renseignements sur le site [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch).

### Promotions

La fête des promotions scolaires aura lieu cette année le samedi 27 juin 2009 dans les écoles de la commune et au centre sportif de Grand-Donzel comme les années précédentes. Carrousel, restauration, animation musicale sur le site de Grand-Donzel. Le programme suivra dans le courant du mois de juin par un « tout-ménage » distribué aux habitants de la commune.

# Les Volcans de l'Alaska à la Terre de Feu

La commune de Veyrier invite ses habitants à assister à la

Conférence-diaporama présentée par Thierry Basset

**le jeudi 14 mai 2009 à 20h00**

à la salle communale de Veyrier.



Partir de l'Alaska pour rejoindre la Terre de Feu à l'extrémité sud du continent américain, tel était le rêve de Thierry Basset, volcanologue. Son voyage a duré deux ans. Il a exploré de nombreux volcans, observant parfois de près les manifestations spectaculaires des coulées de la Terre : coulées de lave, projections de gerbes incandescentes et émissions de panaches de cendres. Pourtant, nul besoin d'éruption pour s'émerveiller de la beauté des contrées volcaniques. Les volcans de l'altiplano an-

din, façonnés par le feu et la glace, empreints de mystères, autrefois lieux de cultes et de sacrifices humains, s'élèvent dans des paysages quasi lunaires, d'une rare pureté.

Le temps de cette conférence vous parcourrez en images les plus beaux volcans d'Anchorage à Ushuaia, en passant par les parcs nationaux de l'Ouest des Etats-Unis, l'Amérique centrale et la Patagonie.

Age conseillé dès 8 ans

Durée 70 minutes

Entrée gratuite

## Qui sont nos élus ?

Cette nouvelle rubrique vous les présente, deux par deux.



**M. LAURENT BERNHEIM**

Conseiller municipal depuis juin 2007

Parti libéral

Quelles sont vos passions ?

*La famille, le sport, la nature, les relations humaines*

Quel est votre plat préféré ?

*J'en ai plusieurs, ça dépend des saisons.  
En hiver, une fondue moitié/moitié*

Quel talent auriez-vous souhaité avoir ?

*Avoir le sens de l'orientation  
(Quoiqu'avec le GPS on peut en partie compenser...)*

Quelle est votre plus grande qualité ?

*L'empathie*

Quel est votre plus grand défaut ?

*Parfois trop perfectionniste*

Quel est le plus beau souvenir qui vous rattache à Veyrier ?

*Mon mariage dans le village où j'ai passé une enfance merveilleuse*

Quelle personne / personnage admirez-vous le plus ?

*Mon père pour sa volonté*

Dans quel autre pays, auriez-vous aimé être né ?

*La Suisse en 1967 ça me va très bien*

Si vous étiez

Une plante : *un Magnolia*

Un lieu à Veyrier : *le Grand-Donzel*

Un personnage de BD ou de dessin animé : *Le papa de Boule dans Boule et Bill*

Un animal : *Un dauphin*

Un livre : *« pour une planète familière », autobiographie de mon père*

Une œuvre musicale : *les quatre saisons de Vivaldi*

Un tableau : *La place neuve de Claude Bernheim*



**M. RAYMOND GAVILLET**

Conseiller municipal depuis juin 2003

Parti démocrate-chrétien

Quelles sont vos passions ?

*Contacts humains, Sport (Tennis), Cinéma, Informatique, Moto.*

Quel est votre plat préféré ?

*Un foie gras poêlé avec un verre de bon vin blanc.*

Quel talent auriez-vous souhaité avoir ?

*Artiste pour être en haut de la liste (pardon... de l'affiche)*

Quelle est votre plus grande qualité ?

*La sympathie*

Quel est votre plus grand défaut ?

*Aucun bien sûr... On ne m'a jamais dit que j'en avais...  
Je réfléchis..., quelques petits quand même.*

Quel est le plus beau souvenir qui vous rattache à Veyrier ?

*Chaque jour passé dans notre région me donne le plus beau des souvenirs.*

Quelle personne / personnage admirez-vous le plus ?

*Je n'admire personne en particulier, mais j'apprécie toute les personnes amies, sportives, artistes ou autres qui nous donnent du plaisir à vivre et à rêver.*

Dans quel autre pays, auriez-vous aimé être né ?

*Au Québec (entre autres)*

Si vous étiez

Une plante : *Une fleur de lotus. En Inde, elle suggère l'épanouissement de l'âme.*

Un lieu à Veyrier : *La campagne et les lacs vues depuis le petit Veyrier ou le hameau de Sierne*

Un personnage de BD ou de dessin animé : *Edouard Bracame dit « Ed la poignée » (Joe bar team)*

Un animal : *Un Saint Bernard*

Un livre : *Un bon roman policier*

Une œuvre musicale : *Starmania ou un autre opéra rock*

Un tableau : *Un paysage d'automne de la campagne veyriote.*



# 15<sup>e</sup> Tour pédestre du canton de Genève

Le Tour pédestre du canton de Genève 2009 est une compétition de course à pied disputée sur routes et chemins en quatre étapes, le mercredi soir, les 27 mai, 3, 10 et 17 juin. Il est réservé aux coureurs entraînés et en bonne santé.

## Parcours

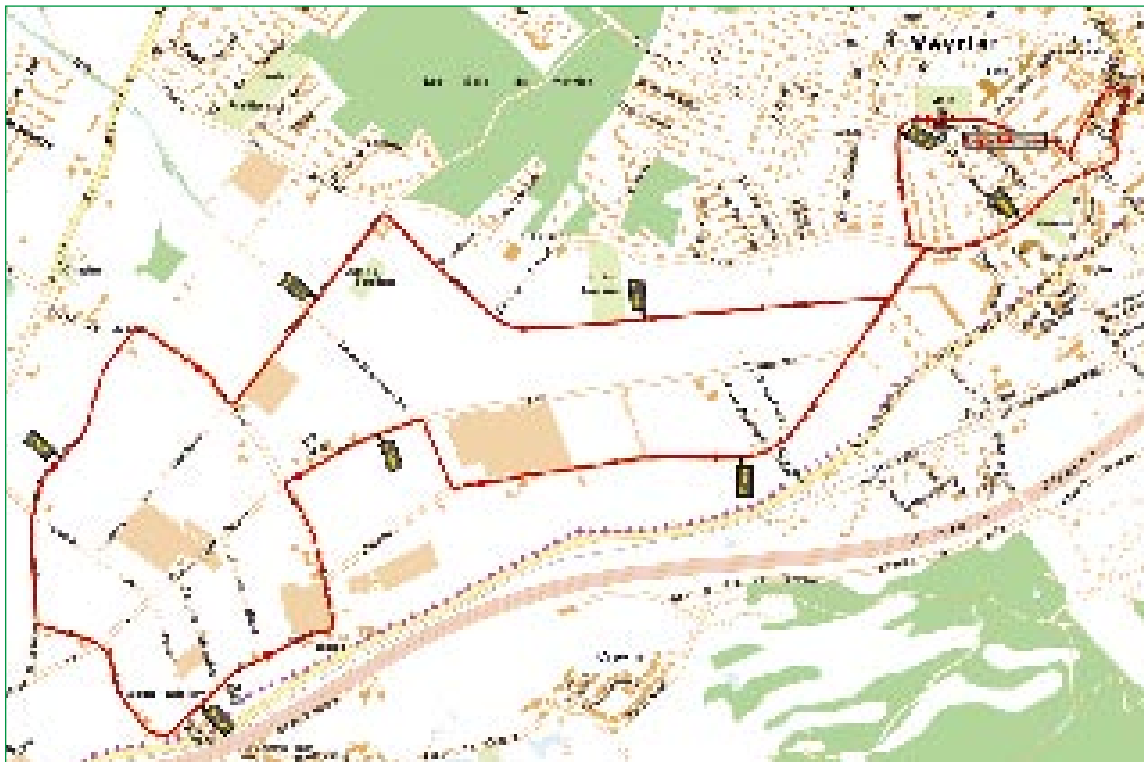
Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape aura lieu à Veyrier le mercredi 27 mai 2009 à 19h45. Le parcours, d'une distance de 8,1 kilomètres et d'un dénivelé de 60 mètres, empruntera le chemin suivant : voir plan ci-contre.

## Restrictions de circulation

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le chemin des Rasses à la hauteur du terrain de football sera fermé à la circulation de 17h à 21h30. Le centre du village ne sera pas accessible au moment du départ de la course entre 19h30 et 20h et la route de l'Uche entre le chemin des Marais et celui des Rasses de 19h30 à 21h. Les agents de police municipaux seront présents et pourront vous fournir tout autre renseignement.

## Transport

Les parkings à disposition étant limités (Uche, école du Bois-Gourmand, Centre sportif du Grand-Donzel, chemin du Bois-Gourmand selon



les directives des APM), les organisateurs recommandent aux participants d'utiliser le service de navette TPG gratuit au départ du Bureau des Autos ou les lignes de bus 8 (arrêts Salle communale, Salésienne ou Veyrier-Rasses), 34 ou 41 (arrêt Veyrier-Ecole).

## Repas

Une petite restauration préparée et distribuée par la FSG Veyrier est prévue après la course (*sans achat préalable de bon*).

## Ravitaillement

Un ravitaillement sera fourni à mi-course (eau) et à l'arrivée (jus de pommes).

## Vestiaires et douches

Ecole primaire de Veyrier

## Pour tout renseignement :

[www.courir-ge.ch/tdc/](http://www.courir-ge.ch/tdc/)

**Organisation :** Tour du canton, FSG Veyrier avec le soutien de la commune de Veyrier



## Rubrique technique

### Visite de la dalle pour le traitement des déchets verts

Il y a une année exactement, les autorités des communes de Troinex et de Veyrier invitaient la population à l'inauguration de la nouvelle installation intercommunale pour le traitement des déchets verts, située en bordure de la route des Tournettes, dans la région des Marais.

Afin de marquer cette première année d'activité, vous êtes cordialement invité(e) à visi-

ter les installations, le vendredi 15 mai 2009 de 17 à 19 heures.

Les autorités administratives ainsi qu'un ingénieur agronome et les exploitants seront ravis de vous accueillir sur le site afin de vous commenter les différentes étapes du processus de traitement et de broyage des déchets, en passant par la transformation chimique des substrats jusqu'à leur décomposition naturelle.

### Tennis et jeux au centre sportif du Grand-Donzel

La réalisation de la nouvelle place de jeux est en cours, les plantations ont été réalisées et l'infrastructure est terminée. La création de trois nouveaux courts de tennis et la rénovation des courts 1 et 2 du Tennis-club Veyrier – Grand-Donzel sont en bonne voie et respectent les délais prévus. La fin de ces travaux est fixée pour juin 2009.

*Lire aussi en page 15*



# Manifestation « Veyrier-Etrembières sans frontières »

Cela fait déjà quelques années que la frontière entre les communes de Veyrier et d'Etrembières n'est perceptible que par le maintien du poste de douane. Dans l'idée d'ôter définitivement toute notion de barrières pouvant encore exister, Messieurs Daniel Mermod et Maurice Giacomini, maires des dites communes, ont eu l'idée d'organiser une grande fête interrégionale. Ni une ni deux, voici qu'est né « Veyrier-Etrembières sans frontières ».

Cet événement se tiendra sur les deux territoires du 30 avril au 14 mai 2010 et a pour but de présenter les richesses historiques, culturelles,



M. Daniel Mermod



M. Maurice Giacomini

environnementales, sociales, économiques et sportives des deux lieux tout en mettant en avant les synergies passées, présentes et futures.

Le programme est en cours d'élaboration mais nous pouvons déjà vous annoncer que les activités proposées durant cette période prendront notamment la forme de portes ouvertes, d'expositions, d'animations musicales, de spectacles, de démonstrations, de marchés, etc.

Alors, si vous désirez en savoir plus sur ce qui se passe autour de chez vous, nous vous donnons rendez-vous dans une année.

## Rappel de quelques règlements de saison

### Avis aux propriétaires de chien

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne puisse lui échapper ou nuire au public, à savoir empêcher cet animal :

- 1) De salir les trottoirs et les murs des maisons ;
- 2) De troubler la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements ;
- 3) De mordre, poursuivre ou effrayer les passants.

Le port de la muselière est obligatoire sur la voie publique pour tous les chiens dangereux tels que définis dans la loi et pour tous les chiens faisant l'objet d'une décision individuelle de port de la muselière notifiée par le vétérinaire cantonal.

Dans les agglomérations, soit pour le territoire de Veyrier les zones délimitées par les signaux routiers indiquant l'entrée des zones de localités « Veyrier », « Pinchat », « Plateau de Vessy », les chiens doivent être tenus en laisse. Il en est de même, afin de préserver la jeune faune, dans les bois, du 1er avril au 15 juillet, à l'exception du « Bois de Pins » situé face au stand de tir et du « Bois Carré » (règlement d'application de la loi sur les forêts, du 22 août 2000).

Il est interdit « de laisser pénétrer sur le fonds d'autrui, lorsqu'il est ensemencé ou préparé ou que la récolte est sur pied, n'importe quel animal, y compris les chiens et les volailles ».

Les propriétaires de chien voudront bien se conformer à la signalisation mise en place en divers lieux de la commune et notamment à l'entrée des zones cultivées.

### Chardons et mauvaises herbes

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par les chardons et autres mauvaises herbes sont tenus de les nettoyer avant le 15 juillet, conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture. Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires et les contrevenants seront poursuivis en conformité de la loi.

### Dépôts sur la voie publique

*(règlement de police sur la salubrité publique)*  
Les dépôts ouverts à la vue du public, les entrepôts de matériaux d'entrepreneur et d'une manière générale tous les dépôts qui sont de nature à nuire au bon aspect d'une rue, d'un chemin ou d'un site, sont interdits. Il est interdit de faire des dépôts (ordure-ferraille-démolition, etc.) dans les fossés ou dans les bois.

### Taille des arbres et haies sur la voie publique

Il est rappelé aux propriétaires, locataires ou fermiers, qu'ils sont tenus de couper à une hauteur de 4m50 au-dessus du sol les branches s'étendant sur la voie publique (routes cantonales, chemins communaux et privés).

Les haies doivent être taillées à 1m50 de hauteur. Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. Les intéressés doivent effectuer les travaux nécessaires avant le 15 juillet.

### Abattage et élagage des arbres

La mairie attire tout particulièrement l'attention des propriétaires de parcs et jardins sur les dispositions du règlement du 27 octobre 1999 sur la conservation de la végétation arborée (L.4.05.04), notamment l'article 3 précisant qu'aucun arbre ne peut être abattu ou élagué, ni aucune haie rasée ou défrichée, sans autorisation du département du territoire – service nature et paysage, rue des Battoirs 7, 1205 Genève. L'article 2 prévoit des dispenses. La suppression d'arbres n'est pas soumise à autorisation dans les pépinières et les cultures fruitières. Le formulaire de requête est disponible auprès de la mairie.

### Tondeuses à gazon et souffleuses à feuilles

Le règlement sur la tranquillité publique interdit l'usage des tondeuses à gazon et des machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion, de 20h00 à 08h00, ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés. L'usage des machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier. Il est en outre recommandé de respecter le repos des voisins, notamment entre 12h00 et 14h00.

### Entretien des clôtures, murs et talus

*(loi sur les routes art. 73 L.1.10)*

Les clôtures, murs de soutènement et talus bordant la voie publique doivent être maintenus en bon état par leurs propriétaires.



# Découvrez les diverses commissions du Conseil municipal de Veyrier



## Commission d'information

Chargée en premier lieu de la rédaction des pages officielles du Journal de Veyrier (JdV), la commission d'information est tout naturellement appelée à inaugurer aujourd'hui cette nouvelle rubrique consacrée à la présentation des différentes commissions (permanentes ou ad hoc) qui siègent en marge des séances ordinaires du Conseil municipal de Veyrier.

## Modeste budget

Comparé à d'autres postes du ménage communal, le budget annuel de la commission d'information est relativement modeste puisqu'il avoisine les CHF 200'000 pour 2009, soit 0,8% du budget de la commune, dont plus de la moitié (CHF 112'000) est directement absorbée par le financement des pages officielles du JdV. Autres postes importants cette année, une refonte complète du site Internet communal pour une enveloppe de CHF 40'000 (hors coûts d'exploitation) et une participation de CHF 15'000 aux Journées du développement durable. Pour le surplus, les dépenses de la commission concernent pêle-mêle : les divers «tout-ménage», les panneaux et papillons d'information pour les déchets et leur récupération, les horaires TPG et le cahier de jeux sur le recyclage pour les enfants des écoles.

## Rédaction des pages officielles

Au bénéfice d'une charte conclue avec l'éditeur du JdV, la commission d'information est responsable de la publication, six fois par an, de cinq à six pages consacrées à la vie communale, dont notamment les comptes rendus imagés des sessions du Conseil municipal, lesquels sont rédigés par une journaliste professionnelle indépendante, Mme Nancy Gagné-Bolle, qui assiste attentivement aux débats parfois animés de cet aréopage. Par ailleurs, sous la férule du Conseiller administratif délégué et d'une employée de la Mairie, la commission collecte divers textes à contenu informatif de certaines associations actives à Veyrier ou de l'administration municipale (flash info, rubrique technique, présentation des services communaux, etc.). Ainsi, chaque séance de commission est essentiellement consacrée à la relecture et à la correction éventuelle des articles figurant dans les pages officielles, de même qu'à une critique constructive du numéro précédent.

## Représentation paritaire

A l'instar de certaines sous-commissions, comme celle de la sécurité, ou des commissions instaurées dans un contexte bien déterminé comme celle du plan directeur communal ou celle du règlement, la commission d'information est composée d'un membre de chaque parti politique représenté au Conseil municipal, soit cinq commissaires à l'heure actuelle. Elle se réunit régulièrement six fois durant l'année, suivant en cela le calendrier des parutions du JdV avec une, voire deux séances supplémentaires en fonction des besoins.

## A l'écoute de la population

Tout comme les différents services de l'administration communale, la commission d'information est soucieuse de constituer un relais utile entre les habitants de Veyrier et leurs autorités. Pour ce faire, elle diffuse largement des renseignements pratiques, soit dans le JdV, soit directement dans les foyers de la commune. Comme cela a été proposé à plusieurs reprises dans les pages officielles, elle est toujours à disposition pour répondre à vos questions ou pour publier une information d'intérêt général sur un sujet touchant l'actualité municipale. Le cas échéant, n'hésitez pas à nous contacter par courriel ([z.baiteche@veyrier.ch](mailto:z.baiteche@veyrier.ch)) ou par téléphone (022.899.10.24).

## Flash Info

### Local des Jeunes LJ1255

Depuis fin octobre 2008, M<sup>lle</sup> Julie Zay est venue compléter l'équipe de TSHM (*travailleurs sociaux hors mur*) en charge du LJ1255. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle se plaira à Veyrier.

### Fête de la petite enfance

La traditionnelle fête annuelle organisée par les institutions communales de la petite enfance, en collaboration avec l'association des parents d'élèves de la commune (APCV), l'association Pitchoun, l'institut La Salésienne et la crèche de la Cigogne, aura lieu le samedi 16 mai prochain sur le site de l'école de Veyrier. De 12h00 à 17h00 avec petite restauration.